

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 18 décembre,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 11 décembre 2024,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés
suivants :

- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Monsieur Dominique VASSEUR donne procuration à Monsieur Jacky LELONG
- Madame Yamina SADOUNE donne procuration à Madame Khadija LANNABI
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDE

Monsieur David GUIDÉ est désigné secrétaire de séance.

**Objet : Décision modificative n° 6 – virements de crédits – ajustement
d'amortissements**

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire, expose aux Membres du Conseil Municipal, que sous réserve du respect des dispositions des articles L.1612-1, L.1612-9 et L.1612-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres des sections d'investissement et de fonctionnement du budget principal afin de pouvoir passer intégralement les écritures comptables d'amortissements suite à l'application du prorata temporis en M57.

Que les crédits prévus au budget 2024 étaient de 112 631,26 €.

Que la décision modificative n°6 représente un besoin de financement de 67 514,46 € correspondant à l'ajustement des amortissements des biens en cours.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-11,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération 2024-038 du Conseil Municipal en date du 9 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024,

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 062-216205237-20241219-DM_6-BF

S²LOW

2024/107
DH

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements
l'exercice 2024, les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- De procéder aux virements de crédits comme suit :

Section de fonctionnement :

CHAPITRE	NATURE	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
042	6811	opérations d'ordre de transfert entre sections – dotations aux amortissements	+ 67 514,46 €	
023	.	virement à la section d'investissement	- 67 514,46 €	

Section d'investissement :

CHAPITRE	NATURE	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
040	28XX	opérations d'ordre de transfert entre sections – amortissements des immobilisations		+ 67 514,46 €
021		virement de la section de fonctionnement		- 67 514,46 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 19 décembre 2024



Le Maire,

Daniel KRUSZKA